

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	25 novembre 2019	<b>Séance du : 18 décembre 2019</b>
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<b>Votes : 28</b>	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

### **Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2020.

Cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de communes du Clermontais et de permettre aux services de fonctionner correctement, notamment par l'achat imprévu d'un ordinateur ou d'un outillage imputé en investissement.

Il précise que les budgets annexes du théâtre, de l'office de tourisme, du centre aquatique, de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'urbanisme seront, pour l'année 2020, intégrés au budget général.

Ainsi, le montant autorisé au budget général tient compte de l'intégration des crédits ouverts en dépenses d'investissement sur ces budgets.

En conséquence, Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 pour les budgets suivants et selon les niveaux de vote réglementaires :

	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel BP 2019	Montant autorisé (maxi 25%)	% autorisé
Budget Général + Budgets annexes transférés	20	Immobilisations incorporelles	193 526.05	48 381.51	25.00%
	204	Subventions d'équipement versées	199 300.00	49 825.00	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	1 074 382.16	268 595.54	25.00%
	23	Immobilisations en cours	750 264.56	187 566.14	25.00%
	<b>TOTAL</b>			<b>2 217 472.77</b>	<b>554 368.19</b>
Office Tourisme	20	Immobilisations incorporelles	1 800.00	Les montants autorisés pour ces budgets sont intégrés au budget général 2020	
	21	Immobilisations corporelles	57 730.22		
	23	Immobilisations en cours	10 000.00		
	<b>TOTAL</b>				
Centre Aquatique	20	Immobilisations incorporelles	6 300.00		
	21	Immobilisations corporelles	148 181.01		
	<b>TOTAL</b>				
Théâtre	20	Immobilisations incorporelles	2 800.00		
	21	Immobilisations corporelles	26 284.51		
	23	Immobilisations en cours	10 000.00		
	<b>TOTAL</b>			<b>39 084.51</b>	
Urbanisme	20	Immobilisations incorporelles	15 394.05		
	<b>TOTAL</b>			<b>15 394.05</b>	
Régie eau	20	Immobilisations incorporelles	174 311.00	43 577.75	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	165 110.18	41 277.55	25.00%
	23	Immobilisations en cours	1 914 700.62	478 675.15	25.00%
	<b>TOTAL</b>			<b>2 254 121.80</b>	<b>563 530.45</b>
Régie assainissement	20	Immobilisations incorporelles	225 378.00	56 344.50	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	101 908.97	25 477.24	25.00%
	23	Immobilisations en cours	2 094 428.38	523 607.10	25.00%
	<b>TOTAL</b>			<b>2 421 715.35</b>	<b>605 428.84</b>
DSP SAUR Eau	20	Immobilisations incorporelles	77 454.00	19 363.50	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	33 064.11	8 266.03	25.00%
	23	Immobilisations en cours	668 000.00	167 000.00	25.00%
	<b>TOTAL</b>			<b>778 518.11</b>	<b>194 629.53</b>
DSP SAUR assainissement	20	Immobilisations incorporelles	75 351.10	0.00	0.00%
	21	Immobilisations corporelles	214 402.37	53 600.59	25.00%
	23	Immobilisations en cours	335 000.00	0.00	0.00%
	<b>TOTAL</b>			<b>624 753.47</b>	<b>53 600.59</b>
PERETOISE eau	20	Immobilisations incorporelles	11 397.00	0.00	0.00%
	21	Immobilisations corporelles	14 087.15	3 521.79	25.00%
	<b>TOTAL</b>			<b>25 484.15</b>	<b>3 521.79</b>

PERETOISE assainissement	20	Immobilisations incorporelles	9 631.50	0.00	0.00%
	21	Immobilisations corporelles	7 416.60	1 854.15	25.00%
	<b>TOTAL</b>		<b>17 048.10</b>	<b>1 854.15</b>	<b>10.88%</b>
Base de plein air	21	Immobilisations corporelles	25 631.00	6 407.75	25.00%
	<b>TOTAL</b>		<b>25 631.00</b>	<b>6 407.75</b>	<b>25.00%</b>

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 11 décembre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 pour les budgets indiqués dans le tableau ci-dessus et selon les niveaux de vote réglementaires,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX